



Comité interministériel pour la coopération au développement

Procès-verbal de la réunion du 18 juin 2009

Base légale :

- Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement
- Règlement grand-ducal du 14 février 1996 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement)

Membre	Ministère	Présent
BICHLER Marc	Président, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
AGNES Anouk	Finances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
BESCH Edmée	Education Nationale (suppl.)	
BRITZ Joseph	Education Nationale	Excusé
GEHL Georges	Environnement	Excusé
GENGLER Bob	Fonction publique	<input checked="" type="checkbox"/>
HEINRICH Georges	Finances	Excusé
JACOBY Arsène	Finances (suppl.)	Excusé
KETTELS Tom	Etat - Service des Médias	Excusé
KNEBELER Jean-Claude	Economie	
KONSBRUCK-SCHMIT Solange	Égalité des Chances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
MAES Olivier	MAE	Excusé
OLINGER Jean	IGF	Excusé
RIECHERT Alex	MAE, secrétaire	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHLIM Romain	Fonction Publique (suppl.)	
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	
SCHWEICH Claude	Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Raymond	Sécurité Sociale	Excusé
WAGENER Yolande	Santé	<input checked="" type="checkbox"/>

Assiste également à la réunion, Madame Anna Moes qui suit le dossier « changement climatique » au sein de la Direction de la Coopération.

1. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 mai 2009

Le procès-verbal est approuvé. (Le relevé des présences, qui ne mentionnait pas la présence de Monsieur Schweich, est rectifié.)

3. Pauvreté et changement climatique

Du 7 au 18 décembre prochain se tiendra la Conférence de Copenhague dont la tâche principale sera de définir le financement de la lutte contre le changement climatique après 2012 à l'expiration du protocole de Kyoto.

Au niveau de la participation luxembourgeoise, le Ministère d'Etat préside un groupe interministériel de préparation pour les négociations qui seront menées à Copenhague. En prévision, il analyse la position des Etats-Unis, du Japon, mais aussi du G77. Ce dernier revendique que les efforts contre le réchauffement climatique soient additionnels à l'APD, ce qui met dans l'embarras nombre de pays qui ne remplissent leurs engagements ni en matière de développement, ni en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Au niveau européen, en prévision de la Conférence de Copenhague, le Conseil européen s'est engagé en décembre 2008 à réduire de 20% les émissions de CO₂ par rapport à 1990 jusqu'en 2020. (À titre comparatif : le Luxembourg s'était engagé en 1997 dans le protocole de Kyoto à réduire ses émissions de 28% par rapport à 1990.) Dans le cas d'un accord international ambitieux à Copenhague, avec des engagements comparables des autres pays industrialisés, l'UE s'est dit prête à procéder à une réduction de 30 % par rapport à 1990.

Le Ministre Schiltz et son homologue allemand, Madame Wieczorek-Zeul, avaient publié au printemps un article commun dans lequel ils appellent à conjuguer les efforts des pays industrialisés en matière de lutte contre la pauvreté et le changement climatique afin d'éviter un échec lors des négociations à Copenhague.

L'article part du constat que le changement climatique est une situation inédite et sans précédent, dans la mesure où la planète entière est confrontée à ses effets, même si ceux-ci diffèrent selon la région et que le Sud en souffre le plus, alors que le changement climatique est principalement dû aux émissions des pays industrialisés du Nord. Sur fond de crise financière mondiale, il apparaît clairement que le développement durable est une cause globale commune si l'on veut combattre pauvreté et changement climatique. Les ministres citent Nicholas Stern, qui estime à 85 milliards d'euros par an les coûts de développement supplémentaires dus au changement climatique, et font remarquer qu'il est possible de répondre à de tels besoins si l'APD mondiale, y compris la part qui a trait aux questions environnementales, passait à 0,7% en 2015, comme s'y sont engagés l'UE et d'autres pays donateurs.

Le Ministère des Finances s'inquiète des risques d'une double-comptabilisation involontaire, bien qu'actuellement, les financements provenant du fonds Kyoto ne puissent être comptabilisés comme APD et craint que les financements « environnementaux » ne se fassent au détriment des secteurs sociaux de base traditionnels.

Le MAE estime qu'il n'y a pas d'objection à identifier des mécanismes de développement propres (MDP) qui pourraient être financés par le fonds Kyoto. Le Luxembourg serait à même de fournir une assistance technique et des formations pour aider les pays partenaires à identifier et à faire certifier comme MDP auprès du secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC / UNFCC), des projets qui seraient par la suite éligibles pour un financement via le Fonds Kyoto.

Le Ministère des Finances remarque qu'actuellement les bailleurs contribuent à de tels projets par l'intermédiaire d'institutions internationales (BEI, BAsD, GEF). Les initiatives bilatérales sont assez rares. (Le MAE précise que le nombre de MDP est assez réduit, notamment parce qu'ils doivent être validés par le secrétariat du Protocole de Kyoto.) Il serait utile de faire un état des lieux, de recueillir les expériences et d'identifier les domaines où le Luxembourg dispose d'une expertise particulière.

4. Divers

Le MAE rappelle que les Assises de la Coopération 2009 se tiendront au cours de la semaine du 7 septembre. Si le CID le souhaite, une rencontre pourrait être organisée à cette occasion avec l'ensemble des responsables des Bureaux de la Coopération.

Document(s) distribué(s)¹ :

Par le MAE :

- Heidemarie Wiczorek-Zeul / Jean-Louis Schiltz, When The Going Gets Tough... (Facing the cost of climate change by boosting financing for development)
- Graphique: Plus d'APD pour mieux lutter contre le changement climatique

¹ Une copie des documents est disponible sur le site du CID <<http://cooperation.mae.lu/fr/Comite-interministeriel-sur-la-cooperation-au-developpement> >